

# SNICA

160 avenue de Grande Bretagne  
F 31300 TOULOUSE  
Tél : 09 71 53 28 53

Fax : 05 34 56 40 62

Internet : <http://www.snica.org>  
Courriel : [info@snica.org](mailto:info@snica.org)

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI  
**Secrétariat d'Etat chargé du commerce, de  
l'artisanat, des petites et moyennes entreprises,  
du tourisme et des services**  
Monsieur Hervé NOVELLI  
139 rue de BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

Toulouse le 11 octobre 2008

**Objet : « La transmission : une ambition pour l'entreprise »**

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je viens de lire avec intérêt votre communiqué du 9 octobre 2008 et je dois dire que je suis resté sans voix.

En effet, vous occultez totalement l'existence des seules entités autorisées à réaliser, légalement, l'intermédiation entre un vendeur et un candidat acquéreur. Plus grave, vous cautionnez par vos interventions des professions et des organismes qui n'ont légalement pas le droit de proposer ni encore moins de réaliser de transactions...

Pour votre information, seuls les cabinets d'affaires dans le cadre de la loi HOGUET (article premier de la loi 70-9) et les CIF (Conseillers en Investissements Financiers) pour les opérations dites "haut de bilan" (article 55 de la loi 2003-706) peuvent intervenir sur les opérations que vous mentionnez dans votre communiqué. Les notaires bénéficient des mêmes privilèges mais dans un cadre strict (Décret n°78-262 du 8 mars 1978). Ceci veut simplement dire que les experts-comptables, les avocats, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers, les associations diverses et variées (comme le CRA), les journaux spécialisés et beaucoup d'autres qui communiquent sur « la mise en relation » et parfois sur la « négociation » bafouent le droit. Ils annoncent ce qu'ils n'ont pas le droit de faire en laissant supposer une compétence qu'ils n'ont pas. Iriez-vous consulter (et payer) un médecin non diplômé et non assuré ? Ce n'est pas pour autant que les prestations de ces organismes sont gratuites. En effet, ils proposent des abonnements, des cotisations, des frais d'ouverture de dossiers, des audits, des formations, des conseils, des espaces publicitaires, etc... entraînant la confusion dans la tête des vendeurs et des candidats acquéreurs qui ne savent plus séparer l'ivraie du bon grain.

En effet, si rien n'interdit la constitution de fichiers de vendeurs ou la publication d'annonces spécialisées il ne faut pas laisser sous-entendre comme c'est souvent le cas qu'il peut y avoir une assistance de quelque nature que ce soit d'un salarié, d'un consultant ou même d'un bénévole dans la mise en relation directe ou indirecte des parties.

Comme vous pouvez le constater le sujet est grave et doit faire l'objet de précisions dans le soucis de préserver toutes les parties. De toute évidence il faut constater le manque de motivation des organismes de défense de notre profession mais nous avons l'intention d'y remédier. Je me propose d'étayer mes positions lors d'un entretien à votre convenance.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de mes meilleurs sentiments

Hervé WIGNOLLE

Secrétaire

LE CHEF DE CABINET  
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT,  
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,  
DU TOURISME ET DES SERVICES

Paris, le 13 NOV 2008

Nos Réf. : PME/2008/94437/MA/CR-B/YH/A

Vos Réf. : Votre lettre du 11/10/2008

Monsieur le Secrétaire,

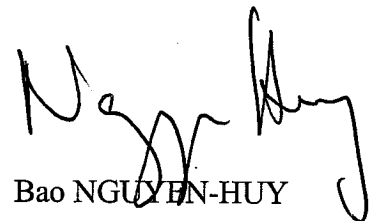
Vous avez bien voulu solliciter un entretien auprès de M. Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des petites et moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services, afin d'évoquer les procédures de transmission des entreprises.

C'est avec attention que le Ministre a pris connaissance de votre demande.

Toutefois, les contraintes de son emploi du temps, particulièrement chargé, ne lui permettent pas de vous recevoir. Croyez bien qu'il le regrette.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement



Bao NGUYEN-HUY

Monsieur Hervé WIGNOLLE  
Secrétaire  
Syndicat National des Intermédiaires  
et Cabinet d'Affaires  
160 avenue de Grande Bretagne  
31300 Toulouse